

---

## *Listes d'aptitude – filière bibliothèques : à vos dossiers !*

---

Magasiniers promouvables en bibliothécaires assistants spécialisés, bibliothécaires assistants spécialisés promouvables en bibliothécaires, bibliothécaires promouvables en conservateurs, c'est maintenant !

Votre établissement vous a ou va vous avertir de votre [promouvabilité](#)<sup>1</sup>. Une fois votre dossier déposé et examiné, les propositions de classement des établissements devront être envoyées au ministère le 15 mars prochain au plus tard.

**Le SNPTES a obtenu que, dans le cadre de la revoyure de la Loi de programmation de la recherche et de son accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières signé à Matignon par le SNPTES, les personnels de la filière bibliothèque puissent être concernés. Aussi, le nombre de possibilités de promotion par liste d'aptitude va être augmenté pour le passage de C en B et de B en A et ce, sur plusieurs années.**

Dans l'attente de la publication du décret modificatif, le ministère a demandé aux établissements de classer plus de dossiers de manière à répondre le plus rapidement possible dès la publication du décret au Journal officiel.

C'est une très bonne nouvelle pour les personnels que le SNPTES représente. Nous attendons néanmoins de connaître le nombre exact de possibilités supplémentaires, avant de nous réjouir totalement. En outre, **le SNPTES continue de revendiquer une augmentation des possibilités de promotion pour l'accès des bibliothécaires au corps des conservateurs.**

Le SNPTES œuvre au quotidien pour une meilleure reconnaissance des métiers des bibliothèques si utiles à la recherche et à la réussite étudiante !

*Choisy-le-Roi, le 1<sup>er</sup> février 2024*

---

<sup>1</sup> [https://www.snptes.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=4&id\\_article=674](https://www.snptes.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=4&id_article=674)